

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2438

29 décembre 2006

SOMMAIRE

Air.Ca S.A., Luxembourg	117015	Lux Dental-Prodiba, S.à r.l., Luxembourg	116982
Alpimo Nord-Sud S.A., Association Luxembourgeoise de Promotion Immobilière, Wiltz	116986	Lux Dental-Prodiba, S.à r.l., Luxembourg	116982
Äppelhaus, S.à r.l., Munsbach	117018	Lux Dental-Prodiba, S.à r.l., Luxembourg	116982
Armand Stranen, S.à r.l., Troisvierges.....	116984	Luxembourg Yachting Services S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	116980
Armricula Finance S.A., Luxembourg.....	116992	Marathon Hotel Invest S.A., Luxembourg	116979
Auto-Ecole Friden, S.à r.l., Luxembourg	117006	Marius S.A., Mersch.....	117023
Automotive Sealing Systems Company S.A., Luxembourg.....	116979	Marques Confort S.A., Foetz	116981
Binda International S.A., Luxembourg	117000	Matese, S.à r.l., Luxembourg	116996
Binda International S.A., Luxembourg	117001	Meubles Mich-Gillen, S.à r.l., Luxembourg	116978
Boulangerie Pâtisserie Wirol, S.à r.l., Pétange ..	116984	Micro-Investissements S.A., Luxembourg.....	116983
C.D.P. S.A., Mersch	116995	MKL Properties S.A., Luxembourg	116997
Café-Brasserie Sindy, S.à r.l., Luxembourg.....	116999	Oberweis, S.à r.l., Luxembourg	116985
Carpini, S.à r.l., Luxembourg	116997	Petroleum Services Management S.A., Wiltz ...	116980
Chanpia Lux S.A., Doncols	116982	Pillarlux Etoy, S.à r.l., Luxembourg	117019
Confection M. Bastian, S.à r.l., Ettelbruck.....	116996	Pillarlux Matran, S.à r.l., Luxembourg.....	117007
CPEL Soparfi S.A.	116981	Poseidon Investments S.A., Luxembourg	117018
Decotra, S.à r.l., Luxembourg.....	116997	Propcons A.G., Luxembourg	116978
Domac S.A., Luxembourg.....	116985	Ramos, S.à r.l., Luxembourg	116978
Eau'Ceane, S.à r.l., Bertrange.....	116984	Restocarpi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	116996
EDV Immobilière, S.à r.l., Niederpallen	116983	Salon de Consommation Oberweis, Articles de Pâtisserie et de Confiserie, S.à r.l., Luxembourg	116982
EDV Immobilière, S.à r.l., Niederpallen	116985	Service Plus, S.à r.l., Clemency	116983
Energy and Technology, S.à r.l., Luxembourg....	116996	Shoe Shop-Erang, S.à r.l., Dudelange	116983
Etablissement Rolux, S.à r.l., Rodange.....	116984	Simon & Christiansen S.A. Ingénieurs Conseils, Capellen.....	116981
Fantasy, S.à r.l., Dalheim.....	116993	Sitcom Holding S.A., Luxembourg	117007
Friture S.A., Manternach.....	117024	Sixième Holding S.A., Luxembourg	116984
Gateway Telecom S.A., Doncols	116981	Slina Lux S.A., Doncols.....	116980
GECO S.A., Luxembourg	116999	Sodeco, Société d'Etudes et de Conception, S.à r.l., Hesperange	116983
GER LOG 2 S.A., Luxembourg.....	117002	Strategic Development S.A., Esch-sur-Sûre	116979
Geolux G.O. 3.14, S.à r.l., Howald	116985	Tomkins Overseas Funding, S.à r.l., Luxembourg	116998
Goudsmit & Tang Management Company, S.à r.l., Luxembourg.....	116985	Tomkins Overseas Funding, S.à r.l., Luxembourg	116999
HBI, S.à r.l., Luxembourg	116986	Tutti Frutti S.A., Luxembourg	117024
HBI, S.à r.l., Luxembourg	116992	Upsurge Holding S.A., Luxembourg	117016
Helbe S.A., Luxembourg.....	117018	Upsurge Holding S.A., Luxembourg	117018
Hexagon World S.A., Wiltz	116980	Victor Buck Services S.A., Leudelange	117012
Immobilière Riverside S.A., Mersch.....	117023	Victor Buck Services S.A., Leudelange	117015
International Sport Management S.A., Diekirch ..	116979	Villareal S.A., Mersch	117024
Jumatt-Lux S.A., Strassen	117006		
Klio S.C.I., Esch-sur-Alzette	116993		

116978

PROPCONS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 53.539.

Extrait des décisions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 novembre 2006

La démission de M. Claude Mack, avec effet au 21 novembre 2006, demeurant à Bei den 5 Buchen, L-8123 Bridel, au poste d'administrateur et administrateur-délégué, est acceptée.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de M. Claude Mack, au poste d'Administrateur, M. Jürgen Donicht demeurant au 74, Boulevard d'Italie, MC Monte-Carlo, Principauté de Monaco. M. Jürgen Donicht terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2008.

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Jürgen Donicht. Monsieur Jürgen Donicht demeurant au 74, Boulevard d'Italie, MC Monte-Carlo, Principauté de Monaco portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jürgen Donicht, administrateur-délégué (qui ne semble jamais avoir été rayé en tant qu'Administrateur);
- M. Norbert Hentzen, administrateur;
- M. Martin Heyse, administrateur;
- M. Jean-Marc Faber est le Commissaire aux Comptes de la société.

De ce fait, il est confirmé que les anciens administrateurs et Commissaires aux Comptes à savoir M. Pascal Marchese, administrateur, demeurant à Foetz, Luxembourg, M. Jean-Michel Thomas, administrateur, demeurant à Hettange-Grande, France, Mme Karine Bittler, Commissaire aux Comptes, demeurant Bertrange, Luxembourg ne font plus partie de la société et de ce fait sont à rayer avec effet au 1^{er} janvier 2003 pour les administrateurs et avec effet au 19 août 2002 pour le Commissaire aux Comptes.

Transfert du siège social du 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg à sa nouvelle adresse au 31, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

PROPCONS A.G.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128344.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MEUBLES MICH-GILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 114, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 15.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05942, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEUBLES MICH-GILLEN

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(128027.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

RAMOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 139, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 111.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMOS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(128035.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

116979

AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Signature.

(128029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

INTERNATIONAL SPORT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg.
R. C. Luxembourg B 92.551.

Par la présente, le soussigné donne sa démission en tant qu'administrateur de la société anonyme INTERNATIONAL SPORT MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg (R.C. B 92.551) avec effet immédiat.

Bridel, le 25 janvier 2006.

F. Gengler.

Enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): B. Vandivinit.

(126657.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 novembre 2006.

STRATEGIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 96.421.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006

Première résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de la société EVEST GROUP S.A., Maison 150, L-9991 Weiswampach, au 1^{er} juillet 2006.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Dominique Dejean, avenue du Champ de Course 5 à B-1301 Wavre, au 1^{er} juillet 2006. Son mandat expira au 30 juin 2010.

Esch-sur-Sûre, le 30 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

E. Duinslaeger

Administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00274. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(126003.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2006.

MARATHON HOTEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.728.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Actionnaires en date du 20 novembre 2006 que ELPERS & CO RÉVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l. a été relevé de ses fonctions de Commissaire aux comptes.

KOHNEN & ASSOCIÉS, S.à r.l., 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg a été élu au poste de Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128117.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LUXEMBOURG YACHTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(128301.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PETROLEUM SERVICES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 106.717.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 novembre 2006 que Madame Gaby Kolten, demeurant à L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon, a été cooptée comme administrateur en remplacement de la société PETROLEUM SERVICES S.A., ayant son siège social au 4 Zoning Industriel Vulcalux, L-8399 Windhof. Madame Gaby Kolten terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Wiltz, le 20 novembre 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2006, réf. DSO-BW00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(125168.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 novembre 2006.

SLINA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.
R. C. Luxembourg B 96.575.

Par la présente, je soussigné, Jean-Luc Louis, demeurant au 17, chemin des Patars à B-4160 Limont présente ma démission avec effet immédiat de mon poste de commissaire de la société SLINA LUX S.A. ayant son siège social au 14, chemin des Douaniers à L-9647 Doncols.

Limont, le 29 septembre 2006.

J.-L. Louis.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(125887.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2006.

HEXAGON WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 35, Ilôt du Château.
R. C. Luxembourg B 99.458.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 octobre 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2006 que Monsieur Pierlot Jean-Michel, demeurant à B-6600 Bastogne, Foy 116 a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Servais Patrick, demeurant à B-6600 Bastogne, 49, rue de Musy. Monsieur Pierlot Jean-Michel terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Wiltz, le 31 octobre 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2006, réf. DSO-BW00200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(125174.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 novembre 2006.

116981

MARQUES CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 87.715.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2006

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- Démission du poste d'administrateur de Claude Madotto.
- Nomination au poste d'administrateur: Armando Marques Da Silva, né à Sao Juliao (P), le 2 avril 1974, demeurant à L-8283 Kehlen, rue d'Olm 1A pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.
- Démission d'Athamor au poste de commissaire.
- Nomination au poste de commissaire: Marco Liebgott, né à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 1961, demeurant à L-6117 Junglinster, rue de la Gare, 13A pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.
- Transfert du siège de la société de 119, rue Th. de Wacquant, Foetz au 12, rue du Commerce, 3895 Foetz.

M. Marques Da Silva, P. Barbier, A. Marques Da Silva.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2006, réf. DSO-BW00110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(125857.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2006.

GATEWAY TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.

R. C. Luxembourg B 108.584.

Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission du poste d'administrateur de Monsieur Daniel Martaux au 1^{er} novembre 2005.
- Nomination au 1^{er} novembre 2005 et pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011 de Madame Audrey Nuyts demeurant au 16, rue des Taillis à B-1325 Chaumont-Gistoux au poste d'administrateur.

W. Cleyne / J.-L. Louis / M. Martaux.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2006, réf. DSO-BW00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(125870.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2006.

CPEL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 93.194.

Le siège social de la société au 14, Maison à 9743 Crendal a été dénoncé avec effet au 1^{er} juin 2006.

Fait à Crendal, le 1^{er} juin 2006.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(125874.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2006.

SIMON & CHRISTIANSEN S.A. INGENIEURS CONSEILS, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activité Capellen.

R. C. Luxembourg B 55.631.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2006

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité Messieurs Alain Wagner et Carl Taro Kleefisch, avec adresse professionnelle à L- 8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activité Capellen, comme directeurs responsables avec droit de co-signature pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(129044.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

116982

CHANPIA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.
R. C. Luxembourg B 97.231.

Par la présente, je soussigné, Jean-Luc Louis, demeurant au 17, chemin des Patars à B-4160 Limont présente ma démission avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société CHANPIA LUX S.A. ayant son siège social au 14, chemin des Douaniers à L-9647 Doncols.

Limont, le 29 septembre 2006.

J.-L. Louis.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(125882.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2006.

LUX DENTAL-PRODIBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 57, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 13.639.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Signature.

(128033.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LUX DENTAL-PRODIBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 57, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 13.639.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Signature.

(128034.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LUX DENTAL-PRODIBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 57, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 13.639.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Signature.

(128037.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS,
ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 19, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 8.781.

Constituée par acte sous seing privé en date du 15 décembre 1969, publié au Mémorial C n° 47 du 20 mars 1970, modifiée suivant acte reçu par M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial C n° 308 du 3 septembre 1990, modifiée suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C n° 67 du 8 février 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 4 septembre 2001, avis afférent publié au Mémorial C n° 196 du 5 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS, ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(128277.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

EDV IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 26, Cité Dietzebiërg.
R. C. Luxembourg B 108.630.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Signature.

(128038.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SERVICE PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 13, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 35.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05946, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERVICE PLUS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(128039.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SODECO, SOCIETE D'ETUDES ET DE CONCEPTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.
R. C. Luxembourg B 50.858.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(128042.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SHOE SHOP-ERANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 38.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05948, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHOE SHOP-ERANG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(128043.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MICRO-INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.702.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur constatée lors du dépôt antérieur des comptes au 31 décembre 2005 de la société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 9 novembre 2006.

Le rapport de gestion dûment signé enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(128109.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

116984

ARMAND STRANEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 52, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARMAND STRANEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(128045.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ETABLISSEMENT ROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 101, rue Nic Bieber.
R. C. Luxembourg B 29.780.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(128046.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

BOULANGERIE PATISSERIE WIROL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 1, rue de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05857, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOULANGERIE PATISSERIE WIROL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(128048.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

EAU'CEANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAU'CEANE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(128051.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SIXIEME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.466.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

SIXIEME HOLDING S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(128067.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

116985

EDV IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 26, Cité Dietzebiërg.

R. C. Luxembourg B 108.630.

Le bilan au 31 décembre 2004 (Rectificatif), enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Signature.

(128054.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

DOMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 95.994.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05599, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128056.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.819.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128059.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

GEOLUX G.O. 3.14, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.

R. C. Luxembourg B 101.749.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128063.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

OBERWEIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.453.

Constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mai 1990, publié au Mémorial C n° 443 du 29 novembre 1990, modifiée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 157 du 22 avril 1994, modifiée suivant acte reçu par-devant le même notaire, en date du 11 août 1994, publié au Mémorial C n° 508 du 7 décembre 1994, modifiée suivant acte reçu par-devant le même notaire, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial C n° 525 du 17 juillet 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 4 septembre 2001, avis afférent publié au Mémorial C n° 196 du 5 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour OBERWEIS

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(128271.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**ALPIMO NORD-SUD S.A.,
ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 100.281.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2006:

- que la société WATER PURIFICATION SERVICES Ltd, ayant son siège social à EC1V 2NX London, Victoria Suite 152-160 City Road, a été cooptée comme administrateur de la société, en remplacement de M. Jacques Bernard, décédé, et ayant demeuré à F-06610 La Gaude, 3, les Tenchurades. La société WATER PURIFICATION SERVICES Ltd terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010;
- que la société EUROPA DEVELOPMENT Ltd, ayant son siège social à PO Box 900, Rotherwick House 3, Thomas More Street EIW IYX London a été cooptée comme administrateur de la société, en remplacement de Monsieur J.M. Auguste, demeurant à B-1061 Koekelberg, 30/5, boulevard Alain Mettwewie, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010;
- que la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, a démissionné comme commissaire aux comptes de la société;
- que la société FIDOM, S.à r.l., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, bureau 34, a été nommée comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010;
- que Monsieur J.M. Auguste, demeurant à B-1061 Koekelberg, 30/5, boulevard Alain Mette, a démissionné comme administrateur-délégué de la société;
- que le siège social de la société est transféré du 2, rue Hannelanst, 34 llôt du Château, L-9544 Wiltz, au 2A, rue Hannelanst, bureau 34, L-9544 Wiltz.

Wiltz, le 15 novembre 2006.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2006, réf. DSO-BW00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(125159.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 novembre 2006.

HBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 771,050.00.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 109.134.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of October

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 109.134 and initially incorporated under the name KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 22 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 1254, 23 November 2005, page 60151 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times since its incorporation, in particular:

- the name of the Company has been changed from KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. into HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 July 2005, published in the Mémorial C, dated 14 December 2005, number 1387, page 65540;
- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the notary Hellinckx, residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 July 2005, published in the Mémorial C, dated 22 June 2006, number 436, page 20908;
- the corporate capital of the Company has been increased from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, pre-named, on 20 July 2005, published in the Mémorial C, dated 15 March 2006, number 545, page 26117;
- the corporate capital of the Company has been increased from one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) to two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, pre-named, on 22 July 2005, published in the Mémorial C, dated 15 March 2006, number 540, page 25906;
- the name of the Company has been changed from HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. into HBI, S.à r.l. and the corporate capital of the Company has been increased from two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) to three hundred and twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 27 July 2005, published in the Mémorial C, dated 4 March 2006, number 471, page 22587;
- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) to three hundred twenty thousand and three hundred Euro (EUR 320,300.-) by a

deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 28 July 2005, published in the Mémorial C, dated 6 March 2006, number 475, page 22788;

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twenty thousand and three hundred Euro (EUR 320,300.-) to four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 10 August 2005, published in the Mémorial C, dated 6 March 2006, number 476, page 22843;

- the corporate capital of the Company has been increased from four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) to four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 August 2005, published in the Mémorial C, dated 8 March 2006, number 492, page 23616;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) to five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 512,675.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 12 August 2005, not yet published in the Mémorial C, and

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 512,675.-) to five hundred seventeen thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 517,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 19 August 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the registered office of the Company has been transferred from Niederanven to Luxembourg-city by a deed drawn up by notary Henri Hellinckx, pre-named, on 13 September 2005, published in the Mémorial C, dated 29 March 2006, number 648, page 31084;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of five hundred seventeen thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 517,175.-) to five hundred seventy-eight thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 578,775.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 10 October 2005, published in the Mémorial C, dated 20 July 2006, number 1396, page 66997;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of five hundred seventy-eight thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 578,775.-) to six hundred two thousand and five hundred Euro (EUR 602,500.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 28 October 2005, published in the Mémorial C, dated 20 July 2006, number 1396, page 66989;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of six hundred two thousand and five hundred Euro (EUR 602,500.-) to seven hundred and seventy-one thousand Euro (EUR 771,000.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 13 December 2005, published in the Mémorial C, dated 27 July 2006, number 1441, page 69130; and

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of seven hundred and seventy-one thousand Euro (EUR 771,000.-) to seven hundred and seventy-one thousand fifty Euro (EUR 771,050.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 12 October 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that

- the seven hundred and fifty (750) shares of class A (referred to as the «A Ordinary Shares»);
- the two hundred and fifty (250) shares of class B (referred to as the «B Ordinary Shares»);
- twenty-two thousand six hundred and eight (22,608) preference shares of class A (hereafter referred to as the «A Preference Shares»); and
- seven thousand two hundred and thirty-four (7,234) preference shares of class B (hereafter referred to as the «B Preference Shares»).

all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To approve, in accordance with Article 189, first paragraph, of the law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended to the transfer of 3,090 (three thousand ninety) B Preference Shares of the Company from HALVERTON INVESTMENTS LIMITED to HIL NEWCO LIMITED, an English company having its registered office at 55, Colmore Row, Birmingham, West Midlands, B3 2AS, registered with number 05969755 (HIL NEWCO);

2) To amend article 7.8 of the Articles regarding the transfer of shares of the Company, which shall read now as follows:

«7. 8 a B Shareholder may:

(i) transfer the whole or any part of its legal and beneficial interest in any of its B Ordinary Shares and/or B Preference Shares to any member or members of the HIL Group subject to an undertaking to procure that such B Ordinary Shares and/or B Preference Shares are to be re-transferred to it or another member or members of the HIL Group immedi-

ately prior to such transferee ceasing to be a member of the HIL Group provided that (in every case) the transferee or assignee executes a deed of adherence to a shareholder agreement that may be entered into from time to time by the Company. The term «transfer» shall, for the purposes of this Article 7.8 (i), include the right to create any interest or Encumbrance in or over any B Ordinary Shares and/or B Preference Shares in favour of any member of the HIL Group.

(ii) transfer the whole or any part of its legal and beneficial interest in any of its B Ordinary Shares and/or B Preference Shares to any member or members of the ERE Group provided that (in every case) the transferee or assignee executes a deed of adherence to a shareholder agreement that may be entered into from time to time by the Company. The term «transfer» shall, for the purposes of this Article 7.8 (ii), include the right to create any interest or Encumbrance in or over any B Ordinary Shares and/or B Preference Shares in favour of any member of the ERE Group.

(iii) transfer the whole or any part of its legal and beneficial interest in any of its B Ordinary Shares and/or B Preference Shares to any entity jointly owned by the ERE Group and HIL Group provided that (in every case) the transferee or assignee executes a deed of adherence to a shareholder agreement that may be entered into from time to time by the Company.»

3) To amend the following definitions in article 19 of the Articles, which shall read now as follows:

19. Definitions

««Affiliate» means, with respect to any Person, another Person who, directly or indirectly, (i) Controls the first Person, (ii) is Controlled by the first Person, or (iii) is under common Control with the first Person. The Affiliates of HREIM and Halverton shall be deemed to include the Initial Owners and any New Partners and Affiliates of any of the foregoing and any Person in relation to which any one or more of the foregoing together exercise Control. As long as members of the ERE Group do not beneficially own shares in Halverton entitling all or any of them (acting alone or together) to cast more than 100 per cent of the votes generally capable of being cast at general meetings of HREIM, no member of the ERE Group shall be an Affiliate of HREIM or of any Person who, but for this sentence, would be an Affiliate of HREIM (or vice versa).

HIL Group means HREIM and Halverton and their Affiliates from time to time, including the B Shareholders.

HREIM means HALVERTON REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED a limited liability company incorporated in England and Wales whose registered office is at Fairfax House, 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, England.

«Permitted Transfer» means (in the case of the B Shareholder) any transfer of any of the Shares held by the B Shareholder(s) within the HIL Group and/or ERE Group (in the case of the A Shareholder) any transfer of Shares within the ERE Group.»

4) To add the following definition in article 19 of the Articles, which shall read as follows:

««Halverton», means HALVERTON INVESTMENTS LIMITED (No. 5414614), a limited liability company incorporated in England and Wales whose registered office is at Fairfax House, 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, England.»

5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously in compliance with the Articles and in particular article 13 of the Articles:

First resolution

The shareholders resolve, in accordance with Article 189, first paragraph, of the law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended, to approve the transfer of 3,090 (three thousand ninety) B Preference Shares of the Company from HALVERTON INVESTMENTS LIMITED to HIL NEWCO.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 7.8 of the Articles regarding the transfer of shares of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«7.8 a B Shareholder may:

(iv) transfer the whole or any part of its legal and beneficial interest in any of its B Ordinary Shares and/or B Preference Shares to any member or members of the HIL Group subject to an undertaking to procure that such B Ordinary Shares and/or B Preference Shares are to be re-transferred to it or another member or members of the HIL Group immediately prior to such transferee ceasing to be a member of the

HIL Group provided that (in every case) the transferee or assignee executes a deed of adherence to a shareholder agreement that may be entered into from time to time by the Company. The term «transfer» shall, for the purposes of this Article 7.8 (i), include the right to create any interest or Encumbrance in or over any B Ordinary Shares and/or B Preference Shares in favour of any member of the HIL Group.

(ii) transfer the whole or any part of its legal and beneficial interest in any of its B Ordinary Shares and/or B Preference Shares to any member or members of the ERE Group provided that (in every case) the transferee or assignee executes a deed of adherence to a shareholder agreement that may be entered into from time to time by the Company. The term «transfer» shall, for the purposes of this Article 7.8 (ii), include the right to create any interest or Encumbrance in or over any B Ordinary Shares and/or B Preference Shares in favour of any member of the ERE Group.

(iii) transfer the whole or any part of its legal and beneficial interest in any of its B Ordinary Shares and/or B Preference Shares to any entity jointly owned by the ERE Group and HIL Group provided that (in every case) the transferee or assignee executes a deed of adherence to a shareholder agreement that may be entered into from time to time by the Company.»

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the following definitions in article 19 of the Articles, which shall read now as follows:

19. Definitions

«Affiliate» means, with respect to any Person, another Person who, directly or indirectly, (i) Controls the first Person, (ii) is Controlled by the first Person, or (iii) is under common Control with the first Person. The Affiliates of HREIM and Halverton shall be deemed to include the Initial Owners and any New Partners and Affiliates of any of the foregoing and any Person in relation to which any one or more of the foregoing together exercise Control. As long as members of the ERE Group do not beneficially own shares in Halverton entitling all or any of them (acting alone or together) to cast more than 100 per cent of the votes generally capable of being cast at general meetings of HREIM, no member of the ERE Group shall be an Affiliate of HREIM or of any Person who, but for this sentence, would be an Affiliate of HREIM (or vice versa).

HIL Group means HREIM and Halverton and their Affiliates from time to time, including the B Shareholders.

HREIM means HALVERTON REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED a limited liability company incorporated in England and Wales whose registered office is at Fairfax House, 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, England.

«Permitted Transfer» means (in the case of the B Shareholder) any transfer of any of the Shares held by the B Shareholder(s) within the HIL Group and/or ERE Group (in the case of the A Shareholder) any transfer of Shares within the ERE Group.»

Fourth resolution

The Shareholders resolve to add the following definition in article 19 of the Articles, which shall read now as follows: «Halverton», means HALVERTON INVESTMENTS LIMITED(No. 5414614), a limited liability company incorporated in England and Wales whose registered office is at Fairfax House, 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, England.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 109.134 et constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1254, 23 novembre 2005, page 60151 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution, en particulier:

- la dénomination de la Société a été changée de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 14 décembre 2005, numéro 1387, page 65540;

- les Statuts ont été refondus en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, en date du juin 2006, numéro 436, page 20908;

- le capital de la Société a été augmenté de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à cent neuf mille cinq cent vingt-cinq Euro (109.525,-) en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, en date du 15 mars 2006, numéro 545, page 26117,

- le capital de la Société a été augmenté de cent neuf mille cinq cent vingt-cinq Euro (109.525,-) à deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze Euro (235.575,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 22 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, en date du 15 mars 2006, numéro 540, page 25906;

- la dénomination de la Société a été changée de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en HBI, S.à r.l. et le capital de la Société a été augmenté de deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze Euro (235.775,- EUR) à trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze Euro (312.575,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 27 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, published in the Mémorial C, publié au Mémorial C, en date du 4 mars 2006, numéro 471, page 22587;

- le capital de la Société a été augmenté de trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze Euro (312.575,- EUR) à trois cent vingt mille trois cents Euro (320.300,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 28 juillet 2005 par le notaire Elvinger, publié au Mémorial C, en date du 6 mars 2006, numéro 475, page 22788;

- le capital de la Société a été augmenté de trois cent vingt-mille trois cents Euro (320.300,- EUR) à quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze Euro (471.175,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 10 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 6 mars 2006, numéro 476, page 22843;

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze Euro (471.175,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze Euro (488.175,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 11 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 8 mars 2006, numéro 492, page 23616,

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze Euro (488.175,- EUR) à cinq cent douze mille six cent soixante-quinze Euro (512.675,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 12 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- le capital de la Société a été augmenté de cinq cent douze mille six cent soixante-quinze Euro (512.675,- EUR) à cinq cent dix-sept mille cent soixante-quinze Euro (517.175,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 19 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- le siège social de la Société a été transféré de Niederanven à Luxembourg-ville en vertu d'un acte reçu le 13 septembre 2005 par le notaire Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, en date du 29 mars 2006, numéro 648, page 31084;

- le capital de la Société a été augmenté de cinq cent dix-sept mille cent soixante-quinze Euro (517.175,- EUR) à cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-quinze Euro (578.775,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 10 octobre 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 20 juillet 2006, numéro 1396, page 66997;

- le capital de la Société a été augmenté de cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-quinze Euro (578.775,- EUR) à six cent deux mille cinq cents Euro (602.500,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 28 octobre 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 20 juillet 2006, numéro 1396, page 66989,

- le capital de la Société a été augmenté de six cent deux mille cinq cents Euro (602.500,- EUR) à sept cent soixante et onze mille Euro (771.000,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 13 décembre 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 27 juillet 2006, numéro 1441, page 69130, et

- le capital de la Société a été augmenté de sept cent soixante et onze mille (771.000,- EUR) à sept cent soixante et onze mille cinquante Euro (771.050,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 12 octobre 2006 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Hubert Janssen, jurist, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par les comparants de l'assemblée et le notaire. Ladite liste et les procurations ne varietur seront enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste présence que

- les sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A (les «Parts Ordinaires A»);
 - deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B (les «Parts Ordinaires B»);
 - vingt-deux mille six cent huit (22.608) parts préférentielles sociales de classe A, (les «Parts Préférentielles A»); et
 - sept mille deux cent trente-quatre (7.234) parts préférentielles sociales de classe B (les «Parts Préférentielles B»);
 toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR), chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Approuver, en conformité avec l'article 189, premier paragraphe, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le transfert de 3.038 (trois mille trente-huit) Parts Préférentielles B de la Société par HALVERTON INVESTMENTS LIMITED à HIL NEWCO LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège social au 55, Colomore Row, Birmingham, West Midlands, B3 2AS, enregistrée sous le numéro 05969755 (HIL NEWCO);

2) Modifier l'article 7.8 des Statuts relatif au transfert de parts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
 «7.8 un Associé B peut:

(i) transférer l'entière ou une partie de ses droits légaux et économiques sur la totalité de ses Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B à tout membre du Groupe HIL, sous réserve d'obtenir l'engagement que ces Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B seront retransférées au cédant ou à tout autre membre du Groupe HIL immédiatement après que le cessionnaire a cessé d'être membre du Groupe HIL, à condition que (dans tous les cas) le cessionnaire ou bénéficiaire signe un acte d'adhésion à un pacte d'associés qui pourra être conclu à tout moment par la Société. Le terme «transférer» comprend, pour les besoins de l'Article 7.8 (i), le droit de créer tous droits ou Sûreté dans ou sur les Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B en faveur de tout autre membre du Groupe HIL.

(ii) transférer l'entière ou une partie de ses droits légaux et économiques sur la totalité de ses Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B à tout membre du Groupe ERE, à condition que (dans tous les cas) le cessionnaire ou bénéficiaire signe un acte d'adhésion à un pacte d'associés qui pourra être conclu à tout moment par la Société. Le terme «transférer» comprend, pour les besoins de l'Article 7.8 (ii), le droit de créer tous droits ou Sûreté dans ou sur les Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B en faveur de tout autre membre du Groupe ERE.

(iii) transférer l'entière ou une partie de ses droits légaux et économiques sur la totalité de ses Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B à toute entité conjointement détenues par le Groupe ERE et le Groupe HIL à condition que (dans tous les cas) le cessionnaire ou bénéficiaire signe un acte d'adhésion à un pacte d'associés qui pourra être conclu à tout moment par la Société.»

3) Modifier les définitions suivantes dans l'article 19 des Statuts, lesquelles seront dorénavant libellées comme suit:

19. Définitions

«Affiliée» signifie, s'agissant d'une Personne une autre Personne qui, directement ou indirectement (i) Contrôle la première Personne, (ii) est Contrôlée par la première Personne, ou (iii) est sous le Contrôle commun avec la première Personne. Les Affiliées HREIM et Halverton incluent les Détenteurs Initiaux et les Nouveaux Partenaires et les Affiliées de ceux qui précèdent et de toute Personne en relation de laquelle un ou plusieurs ensemble de ceux qui précèdent exerce le Contrôle. Tant que les membres du Groupe ERE ne sont pas les propriétaires de parts ou actions de HREIM permettant à tous ou à l'un quelconque d'entre eux (agissant ensemble ou séparément) de détenir plus de 100 pour cent des droits de vote pouvant être exercés aux assemblées générales des actionnaires de HREIM, aucun membre du Groupe ERE ne sera un Affilié de HREIM ou de toute autre Personne qui, mais pour cette phrase, sera un Affilié de HREIM (ou vice et versa)

Groupe HIL signifie HREIM et Halverton et ses Affiliés à un moment donné incluant les Associés B.

HREIM signifie HALVERTON REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, un limited liability company constitué en Angleterre et dont le siège social se trouve à Fairfax House, 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, Angleterre.

«Transfert Autorisé» signifie (dans le cas d'un Associé B) tout transfert de toutes les Parts détenues par un (des) Associés B à l'intérieur du Groupe HIL et/ou Groupe ERE (dans le cas d'un Associé A) tout transfert de parts à l'intérieur du Groupe ERE.

4) Ajouter la définition suivante dans l'article 19 des Statuts, laquelle sera libellée comme suit:

«Halverton» signifie HALVERTON INVESTMENTS LIMITED LLP (No. 5414614) un limited liability company constitué en Angleterre et Pays de Galles, dont le siège social se trouve à Fairfax House, 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, Angleterre.

5) Divers.

Après délibération, la résolution a été prise à l'unanimité en application des Statuts de la Société et en particulier avec l'article 13 des Statuts:

Première résolution

Les Associés décident, en conformité avec l'article 189, premier paragraphe, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'approuver le transfert de 3.090 (trois mille quatre-vingt-dix) Parts Préférentielles B de la Société par HALVERTON INVESTMENTS LIMITED à HIL NEWCO.

Seconde résolution

Les Associés décident de modifier l'article 7.8 des Statuts relatif au transfert de parts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«7.8 un Associé B peut:

(i) transférer l'entière ou une partie de ses droits légaux et économiques sur la totalité de ses Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B à tout membre du Groupe HIL, sous réserve d'obtenir l'engagement que ces Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B seront retransférées au cédant ou à tout autre membre du Groupe HIL immédiatement après que le cessionnaire a cessé d'être membre du Groupe HIL, à condition que (dans tous les cas) le cessionnaire ou bénéficiaire signe un acte d'adhésion à un pacte d'associés qui pourra être conclu à tout moment par la Société.

(ii) transférer l'entière ou une partie de ses droits légaux et économiques sur la totalité de ses Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B à tout membre du Groupe ERE, à condition que (dans tous les cas) le cessionnaire ou bénéficiaire signe un acte d'adhésion à un pacte d'associés qui pourra être conclu à tout moment par la Société. Le terme «transférer» comprend, pour les besoins de l'Article 7.8 (ii), le droit de créer tous droits ou Sûreté dans ou sur les Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B en faveur de tout autre membre du Groupe ERE.

(iii) transférer l'entière ou une partie de ses droits légaux et économiques sur la totalité de ses Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B à toute entité conjointement détenues par le Groupe ERE et le Groupe HIL à condition que (dans tous les cas) le cessionnaire ou bénéficiaire signe un acte d'adhésion à un pacte d'associés qui pourra être conclu à tout moment par la Société.»

Troisième résolution

Les Associés de modifier les définitions suivantes dans l'article 19 des Statuts, lesquelles seront dorénavant libellées comme suit:

19. Définitions

«Affiliée» signifie, s'agissant d'une Personne une autre Personne qui, directement ou indirectement (i) Contrôle la première Personne, (ii) est Contrôlée par la première Personne, ou (iii) est sous le Contrôle commun avec la première Personne. Les Affiliées de HREIM et de Halverton incluent les Détenteurs Initiaux et les Nouveaux Partenaires et les Affiliées de ceux qui précèdent et de toute Personne en relation de laquelle un ou plusieurs ensemble de ceux qui précèdent exerce le Contrôle.

«Groupe HIL» signifie HREIM et Halverton et ses Affiliés à un moment donné incluant les Associés B.

HREIM signifie HALVERTON REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, un limited liability company constitué en Angleterre et dont le siège social se trouve à Fairfax House, 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, Angleterre.

«Transfert Autorisé» signifie (dans le cas d'un Associé B) tout transfert de toutes les Parts détenues par un (des) Associés B à l'intérieur du Groupe HIL et/ou Groupe ERE (dans le cas d'un Associé A) tout transfert de parts à l'intérieur du Groupe ERE.

116992

Quatrième résolution

Les associés décident d'ajouter la définition suivante dans l'article 19 des Statuts, laquelle sera libellée comme suit:
«Halverton» signifie HALVERTON INVESTMENTS LIMITED LLP (No. 5414614) un limited liability company constitué en Angleterre et Pays de Galles, dont le siège social se trouve à Fairfax House, 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, Angleterre.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 2.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 8, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129046.2/211/377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

HBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 771.050,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 109.134.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44546 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129047.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

ARMICULA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 114.861.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg le 21 novembre 2006 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. Ont été acceptées les démissions de M. Michael Ernzerhof et de Mme Carole Giovannacci de leur fonction d'administrateurs et de M. Emile Wirtz de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

3. Ont été nommées en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

- M. Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

- La société CD-GEST, S.à r.l. ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

4. L'assemblée a accepté la démission de la société INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

5. A été nommée commissaire aux comptes en son remplacement la société CD-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128916.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

116993

FANTASY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, op Widdem.
R. C. Luxembourg B 59.743.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(128118.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

KLIO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 14-16, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg E 3.254.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1.- Madame le docteur Françoise Marie-Thérèse Le Moine, médecin-spécialiste, divorcée, née à Bruxelles (B), le 11 janvier 1965 - matricule 19650111 - 608, demeurant à L-8355 Garnich, 1, rue Nic Arend,
 - 2.- Monsieur le docteur Serge Jean Jacques Meyer, médecin-spécialiste, divorcé, né à Luxembourg, le 30 novembre 1961 - matricule 19611130 - 212, demeurant à L-3591 Dudelange, 72, rue de la Vallée,
 - 3.- Monsieur le docteur Bernard Thill, médecin-spécialiste, époux de Madame Monique Waringo, né à Luxembourg, le 15 octobre 1951 - matricule 19511015 - 238, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 121, rue Jean-Pierre Michels, marié sous le régime de la communauté légale en l'absence d'un contrat de mariage
 - 4.- Madame le docteur Godelieve Marie Léontine Van Den Bossche, médecin spécialiste, divorcée, née à Berchem-Sainte-Agathe (B), le 5 mai 1959 - matricule 19590505 - 466, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 1, rue Nicolas Biever.
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de KLIO S.C.I.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial:

l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location, la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour bien propre.

La société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

La demande d'agrément du cessionnaire entre vifs ou pour cause de mort doit être présentée au gérant qui convoquera une assemblée générale des associés dans les trois mois de la demande.

A défaut d'agrément, les parts sociales peuvent être reprises par les associés restants dans les trois mois de l'assemblée. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

A défaut de reprise des parts sociales par les associés, la société ne pourra être dissoute. Les parts sociales seront alors rachetées par la société qui procédera sans délai à leur annulation moyennant une réduction de son capital.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la décision de refus d'agrément, sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

Aucun des associés ne peut détenir plus de cinquante pour cent (50%) des parts sociales.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Les associés ont cependant convenu que chacun d'eux n'est responsable que proportionnellement à sa mise.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés, sous réserve des dispositions de l'article 6.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à l'un ou plusieurs d'entre eux ou à des tiers, soit pour la gestion courante, soit pour un ou plusieurs objets déterminés.

Titre IV. Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers du capital social au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Chaque associé dispose du droit de vote.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Toutes les décisions concernant la gestion journalière doivent être prises avec une majorité simple.

Toutes décisions statutaires doivent être prises par une majorité qualifiée.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.

- La transformation de la société en société de toute autre forme.

- L'extension ou la restriction de l'objet social.

- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les deux tiers des parts sociales, sont présents ou représentés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire: - l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, - la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.
Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2006.

Souscription - Libéralisation

Les cent parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Madame le docteur Françoise Le Moine, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Monsieur le docteur Serge Meyer, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur le docteur Bernard Thill, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
4.- Madame le docteur Godelieve Van Den Bossche, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Le capital social est libéré par un apport en espèces d'un montant de cent mille (100.000,-) euros ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège de la société est fixé à L-4131 Esch-sur-Alzette, 14-16, avenue de la Gare
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Madame le docteur Françoise Le Moine, prénommée,
 - b) Monsieur le docteur Serge Meyer, prénommé,
 - c) Monsieur le docteur Bernard Thill, prénommé,
 - d) Madame le docteur Godelieve Van Den Bossche, prénommée.

En ce qui concerne la gestion journalière, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Toutes opérations immobilières comme acquisition, vente, affectation hypothécaire etc. doivent obligatoirement être contresignées par tous les gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Le Moine, S. Meyer, B. Thill, G. Van Den Bossche, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 29 novembre 2006, vol. 408, fol. 69, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 novembre 2006.

L. Grethen.

(130730.3/240/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

C.D.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.253.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

N. Arend / J.-M. Mathgen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128198.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

116996

RESTOCARPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 54.275.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

(128120.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MATESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 89, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 39.962.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

(128121.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

CONFECTION M. BASTIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 5, rue Abbé Muller.
R. C. Luxembourg B 101.639.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

(128124.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ENERGY AND TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 83.057.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fabienne Esteves, demeurant professionnellement à Luxembourg «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ENERGY & TECHNOLOGY INVESTMENTS HOLDING S.A. «le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ENERGY AND TECHNOLOGY, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.057, a été constituée suivant acte reçu le 12 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 54, du 10 janvier 2002; que ses statuts n'ont jamais été modifiés:

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ENERGY AND TECHNOLOGY, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à 100.000,- euros représentés par 100 parts sociales de 1.000,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ENERGY AND TECHNOLOGY, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 25, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

J. Elvinger.

(130866.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

CARPINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 75, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.710.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

(128126.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

DECOTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 39, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 59.627.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(128130.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 30.102.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de coopter Patrick Meunier demeurant professionnellement 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au poste d'Administrateur. Il terminera le mandat de Mansour Ojje, demeurant 5, Chemin de Botterel, CH-1222 Vesenaz, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Patrick Meunier sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

M. Clemence / I. Losada

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128485.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: USD 100,000.00.**Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 86.643.

In the year two thousand and six, on the tenth of November.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS AUTOMOTIVE COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.665,

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 9, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.643, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Mémorial C n° 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of March 15, 2006, published in the Mémorial C n° 1679 of September 8, 2006.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the eighteenth of November of each year, the accounting year having started on the seventeenth of March 2006 closing on the eighteenth of November 2006.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the nineteenth of November of each year and ends on the eighteenth of November of the subsequent year».

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS AUTOMOTIVE COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665,

ici représentée par Monsieur Nicolas Cuisset, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.643, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1679 du 8 septembre 2006.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au dix-huit novembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-sept mars 2006 clôturera le dix-huit novembre 2006.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-neuf novembre de chaque année et se termine le dix-huit novembre de l'année suivante».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130940.3/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.643.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44863 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

J. Elvinger.

(130941.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

CAFE-BRASSERIE SINDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 27, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 77.299.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(128134.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

GECO, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 111.384.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 18 octobre 2006

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale révoque avec effet immédiat, la société anonyme EUROTRUST (R.C.S. Luxembourg B.86381) ayant son siège social à L-2520 Luxembourg 33, allée Scheffer de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 20.114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128499.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

BINDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 60.048.

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BINDA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, constituée sous la dénomination BINTRADE S.A. suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 578 du 22 octobre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 521 du 16 juillet 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 542 du 15 juillet 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 60.048.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcello Binda, administrateur de société, demeurant à I-20121 Milan, Ponte Vetero, 1,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Ciccarelli, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Corso Elvezia 14.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Simone Binda, administrateur de société, demeurant à I-20121 Milan, Ponte Vetero, 1.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million quatre-vingt-un mille six cents euros (EUR 1.081.600,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à trois millions quatre-vingt-un mille six cents euros (EUR 3.081.600,-) par la création et l'émission de quarante-trois mille deux cent soixante-quatre (43.264) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions ainsi créées, par l'apport de cinquante-deux pour cent (52%) des actions de la société italienne BINDA S.p.A., avec siège social à I-20155 Milan, Viale Certosa, n° 2, pour une valeur nominale d'un million quatre-vingt-un mille six cents euros (EUR 1.081.600,-).

3. Modification du montant du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.00,-) à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) et prorogation du délai de 5 ans y relatif à compter de la date du présent acte notarié.

4. Modification subséquente des statuts.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million quatre-vingt-un mille six cents euros (EUR 1.081.600,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à trois millions quatre-vingt-un mille six cents euros (EUR 3.081.600,-), par la création et l'émission de quarante-trois mille deux cent soixante-quatre (43.264) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions ainsi créées, les actionnaires existants, à savoir Monsieur Marcello Binda, administrateur de société, demeurant à I-20121 Milan, Ponte Vetero, 1, et Monsieur Simone Binda, administrateur de société, demeurant à demeurant à I-20121 Milan, Ponte Vetero, 1.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus:

1. Monsieur Marcello Binda, prénommé,

Lequel intervenant déclare souscrire vingt et un mille six cent trente-deux (21.632) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les vingt et un mille six cent trente-deux (21.632) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en vingt-six pour cent (26%) des actions de la société italienne BINDA S.p.A., avec siège social à I-20155 Milan, Viale Certosa, N° 2,

2. Monsieur Simone BINDA, prénommé,

Lequel intervenant déclare souscrire vingt et un mille six cent trente-deux (21.632) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les vingt et un mille six cent trente-deux (21.632) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en vingt-six pour cent (26%) des actions de la société italienne BINDA S.p.A., prénommée.

La réalité de ces apports a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en date du 6 novembre 2006, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur totale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le capital autorisé pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) et de proroger le délai du capital autorisé de cinq ans, à compter de la date du présent acte notarié.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les cinq premiers alinéas de l'article trois des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier à cinquième alinéas).** Le capital social est fixé à trois millions quatre-vingt-un mille six cents euros (EUR 3.081.600,-), représenté par cent vingt-trois mille deux cent soixante-quatre (123.264) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé de la société est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-), représenté par six cent mille (600.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à partir du 6 novembre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Par suite de cet acte, la société BINDA INTERNATIONAL S.A. est détentrice de cent pour cent (100%) des actions de la société italienne BINDA S.p.A., prénommée.

Le notaire constate qu'en vertu de l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971, modifié par la loi du 3 décembre 1986, la société requiert l'exemption du droit d'apport.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Binda, M. Ciccarelli, S. Binda, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 155S, fol. 98, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

E. Schlessler.

(128822.3/227/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

BINDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 60.048.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

E. Schlessler.

(128823.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 113.076.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 2 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M^e André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of the said M^e Jean Seckler dated 8 March 2006, published in the Mémorial C number 1104 of June 7, 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 113.076.

The articles of association of the Company have been amended several times and the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 September 2006, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting was presided by Ms Samia Rabia, Avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Danielle Kolbach, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Carmine Reho, jurist, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of one million four hundred nineteen thousand six hundred fifty Euro (EUR 1,419,650.-) divided into one hundred thirteen thousand five hundred and seventy-two (113,572) shares of category A («A Shares») and twenty-eight thousand three hundred and ninety-three (28,393) shares of category B («B Shares») being together with shares A the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies' Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11, paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11, paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies' Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de GER LOG 2 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1104 du 7 juin 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.076 (ci-après dénommée la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 6 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Mademoiselle Samia Rabia, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

La Présidente a nommé comme secrétaire Madame Danielle Kolbach, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Carmine Reho, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social d'un million quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 1.419.650,-) représenté par cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) actions A et vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) actions B, ensemble («les Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.»

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11, paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11, paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Rabia, D. Kolbach, C. Reho, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2006.

J. Seckler.

(128899.2/231/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

AUTO-ECOLE FRIDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI.

R. C. Luxembourg B 85.753.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(128137.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

JUMATT-LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.631.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2005 assemblée

tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 10 juillet 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Johan De Vlieger, administrateur de sociétés, domicilié à B-9940 Ertvelde Klein Kapittellei, 4, administrateur-délégué

- La société NV PROCITY-INVEST dont le siège social est établi à B-Drongen,

- La société NV ILLINOIS, dont le siège social est établi à B-Drongen

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de 6 ans, le mandat de Commissaire aux comptes, la S.A. JUMATT, dont le siège social se situe à B-5300 Seilles

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale 2012 statuant sur les comptes annuels 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne à Monsieur De Vlieger Johan, administrateur-délégué, tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Strassen, le 5 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128193.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

117007

SITCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.239.496,56.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.303.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée du 17 octobre 2006 que:

- La démission de Monsieur Patrice Gallasin de son poste de gérant est acceptée;
- La démission de Monsieur Bart Zech de son poste de gérant est acceptée;
- Monsieur Alexis De Bernardi, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- Monsieur Régis Donati, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- Monsieur Georges Diederich, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- La démission du Commissaire aux Comptes actuel, la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. est acceptée;
- Monsieur Jean-Marc Heitz avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est élu nouveau commissaire aux comptes. Il terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- Le transfert du siège social du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg» est accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour extrait conforme

E. Gallasin

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128135.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PILLARLUX MATRAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 121.678.

—
L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 95.023,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 octobre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PILLARLUX MATRAN, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Dans ce cas, les gérants seront nommés en tant que gérant de type A ou gérant de type B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gestion.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et de deux gérants de type B.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gestion.

Le conseil de gestion est autorisé à nommer un président du conseil de gestion.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gestion s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gestion par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gestion.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à sept.
2. Sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- a) Monsieur Valentine Tristram Beresford, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 10 octobre 1965, demeurant à GB-Londres NVV1 4QP (Royaume-Uni), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park;
- b) Monsieur Alfonso Cuesta, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 31 août 1973, demeurant à E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana;
- c) Monsieur Philip John Martin, administrateur de société, né à Cambridge (Royaume-Uni), le 22 mars 1957, demeurant à GB-Londres NW1 4QP (Royaume-Uni), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Gérants B:

- a) Madame Coralie Villaume, administratrice de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- b) Monsieur Robert Jan Schol, administrateur de société, né à Delft (Pays-Bas), le 1^{er} août 1959, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- c) Madame Xenia Kotoula, administratrice de société, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- d) Monsieur Jorge Lozano Perez, administrateur de société, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant de type A et de deux gérants de type B.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and six, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 95.023,

here represented by Ms Sophie Mellinger, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy under private seal, dated 4 October 2006,

said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is PILLARLUX MATRAN, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, which have been all subscribed by the sole shareholder PILLAR-LUX HOLDINGS 2 S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The subscriber states and acknowledges that each share has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one type A manager and two type B managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers is authorised to appoint a president of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at seven.
2. Are appointed as managers for an unlimited period:

Manager A:

- a) Mr Valentine Tristram Beresford, company director, born in London (United-Kingdom), on 10 October 1965, residing in GB-London NW1 4QP (United-Kingdom), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park;
- b) Mr Alfonso Cuesta, company director, born in Madrid (Spain), on 31 August 1973, residing in E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana;
- c) Mr Philip John Martin, company director, born in Cambridge (United-Kingdom), on 22 March 1957, residing in GB-London NW1 4QP (United-Kingdom), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Manager B:

- a) Mrs Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- b) Mr Robert Jan Schol, company director, born in Delft (The Netherlands), on 1 August 1959, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- c) Mrs Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- d) Mr Jorge Lozano Perez, company director, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The company is validly committed in all circumstances by the joint signature of one type A manager and two type B managers.

3. The address of the company is fixed at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: S. Mellinger, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 92, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

E. Schlessner.

(128678.3/227/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117012

VICTOR BUCK SERVICES, Société Anonyme.
Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 74.373.

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VICTOR BUCK SERVICES S.A., (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 74.373, constituée suivant acte notarié en date du 14 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 octobre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Buck, indépendant, demeurant à Senningerberg, Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Joseph Glod, fonctionnaire, demeurant à Bergem.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Renaud Jamar de Bolsee, employé, demeurant à Liège.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts de la Société;

2. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société décident de procéder à une refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VICTOR BUCK SERVICES.

La Société a son siège social à Leudelange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la Société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays, mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la Société conservera la nationalité luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La Société a pour objet la vente de reproductions de documents et la gestion de documents, à savoir l'archivage, la destruction, la reproduction et la création (layout) de documents de quelque nature que ce soit, ainsi que la gestion de systèmes de facturation électronique.

Elle pourra prêter des services d'agent de communication à la clientèle pour le compte d'établissements de crédit, de professionnels du secteur financier, d'organismes de placement collectif ou de fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger conformément aux dispositions de l'article 29-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La Société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou de succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la Société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés, si cette opération est de nature à favoriser son développement. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille (370.000) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent soixante-dix (370) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société ne peuvent être cédées à des tiers, y compris des héritiers, que dans le respect des dispositions des articles 4 et 5 ci-après.

Cependant, les actions sont librement cessibles entre l'IMPRIMERIE DE LA COUR VICTOR BUCK, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.162 (ci-après IVB), Monsieur Nicolas Buck et Monsieur Renaud Jamar de Bolsée. Il est convenu qu'IVB et Monsieur Renaud Jamar de Bolsée seront libres de transférer, par apport ou autrement, leurs actions à une société de droit luxembourgeois constituée par eux-mêmes. Dans ce cas l'ensemble des droits et obligations résultant des présents statuts et de tout pacte d'actionnaires éventuel sera automatiquement et de plein droit transféré à cette société. IVB et Renaud Jamar de Bolsée s'engagent à ne céder aucune action de la société à constituer au profit d'un tiers pendant la période où cette société détiendra une participation dans la Société. IVB et Monsieur Renaud Jamar de Bolsée ne pourront transférer leurs actions dans la Société à la société à constituer qu'après que celle-ci sera devenue partie à un éventuel pacte d'actionnaires des actionnaires de la Société.

L'entrée au capital de la Société d'un tiers ne peut se faire qu'après l'adhésion de ce tiers à un éventuel pacte d'actionnaires des actionnaires de la Société.

Art. 4.

4.1. Préalablement au transfert - autre que les transferts autorisés par l'article trois, alinéa 5 - par un actionnaire (ci-après dénommé un «Cédant») de tout ou partie des actions qu'il détient (ci-après dénommées les «Actions Cédées») au bénéfice d'un tiers (ci-après dénommé le «Cessionnaire»), le Cédant devra notifier le projet de transfert (ci-après dénommé «le Projet de Transfert») aux autres actionnaires et à la Société (ci-après dénommés les «Autres Parties») en indiquant l'identité du Cessionnaire, le nombre d'actions dont le transfert est envisagé et le prix offert par le Cessionnaire.

4.2. Chaque Cédant consent aux Autres Parties dans le cas d'un Projet de Transfert un droit de préemption sur les Actions Cédées.

Les Autres Parties disposeront d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification du Projet de Transfert pour notifier au Cédant qu'ils entendent exercer leur droit de préemption.

Le droit de préemption prévu au présent article s'exercera dans les conditions suivantes:

(a) le droit de préemption des Autres Parties pourra s'exercer collectivement ou individuellement, mais uniquement pour la totalité des Actions Cédées;

(b) en cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'achat des Actions Cédées sera (i) en cas de vente des actions, le prix convenu entre le Cédant et le Cessionnaire de bonne foi, ou (ii) dans les autres cas et, notamment, en cas de donation, d'échange, d'apport, de fusion ou de scission ou d'une forme combinée de ces formes de transfert de propriété, le prix demandé de bonne foi par le Cédant, ou en cas de désaccord d'une autre Partie au moins, fixé par un collège de trois experts désignés par les actionnaires suivant une procédure identique à la procédure définie à l'article 1227 du nouveau code de procédure civile pour la nomination d'arbitres. La contestation devra être notifiée au Cédant et aux autres Parties dans les quinze (15) premiers jours du délai prévu pour l'exercice du droit de préemption. Le collège d'experts devra remettre son rapport dans un délai de soixante (60) jours à partir de la désignation du troisième expert au Cédant et aux Autres Parties. Les Autres Parties pourront alors exercer leur droit de préemption au prix fixé par le collège d'experts dans un délai de quinze (15) jours commençant à courir à compter de la notification du prix fixé par le collège d'experts.

(c) si les offres de rachat réunies des Autres Parties concernent au total un nombre d'actions égal ou supérieur à celui des Actions Cédées, les Actions Cédées seront cédées aux Autres Parties ayant exercé leur droit de préemption au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement et dans la limite de leur demande.

En cas de rompus, la ou les actions restantes seront attribuées d'office à l'actionnaire qui aura demandé le plus grand nombre d'actions ou, en cas d'égalité, qui détiendra le plus grand nombre d'actions, ou en cas de nouvelle égalité, à celui qui aura le premier notifié qu'il entend exercer son droit de préemption;

(d) en cas d'absence d'offre de rachat, le cédant pourra procéder au transfert des actions cédées au profit du Cessionnaire, dans le respect des dispositions de l'article 4 des présents statuts et, le cas échéant, après l'adhésion du Cessionnaire à un éventuel pacte d'actionnaires existant entre les actionnaires de la Société.

(e) le Cédant ne bénéficiera pas d'un droit de repentir, sauf dans le cas où le prix de préemption aura été fixé par le collège d'experts à un niveau inférieur au prix demandé par le Cédant et à condition que le Cédant ait notifié aux Autres Parties et à la Société qu'il entend renoncer à son projet de cession dans les quinze (15) jours ouvrables de la remise par l'expert de son rapport.

Art. 5.

5.1. Dans l'hypothèse:

- où un ou plusieurs actionnaires (ci-après désignée(s) la (les) «Partie(s) Concernée(s)») envisagerai(en)t le transfert d'actions à un tiers, et où ce transfert conférerait à ce tiers (ci-après désigné(s) l'«Acquéreur») plus de cinquante pour cent (50%) (le «Contrôle») du capital de la Société, et

- où le droit de préemption prévu à l'article 4 des statuts n'aurait pas été susceptible d'être exercé ou ayant pu l'être, n'aurait pas été exercé, les autres actionnaires (ci-après dénommées «les Parties Non-Concernées») disposeront d'un droit de sortie conjointe, aux termes duquel elles seront admises à transférer à l'Acquéreur toutes leurs actions selon les mêmes modalités et aux mêmes conditions de prix que celles offertes par l'Acquéreur à la Partie Concernée.

La Partie Concernée devra en conséquence, préalablement à un transfert de tout ou partie de ses actions ou à tout engagement de sa part en vue de leur transfert, obtenir l'engagement irrévocable de l'Acquéreur que celui-ci offrira aux Parties Non-Concernées la possibilité de lui céder la totalité des actions qu'ils détiennent et qu'ils souhaitent céder, aux mêmes conditions et selon les mêmes termes que ceux offerts par l'Acquéreur à la Partie Concernée.

5.2. En conséquence, dans la situation visée à l'article 5.1. ci-dessus, la Partie Concernée devra notifier à chacune des Parties Non-Concernées, en même temps que la notification prévue à l'article 4.1. des statuts, que le Projet de Transfert visé à cet article 4.1. pourrait avoir pour effet de transférer le Contrôle de la Société.

5.3. Les Parties Non-Concernées disposeront d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification prévue à l'article 4.2. ci-dessus pour exercer leur droit de sortie conjointe suivant les modalités suivantes:

Si les Parties Non-Concernées souhaitent faire valoir leur droit de sortie conjointe, elles notifieront à la Partie Concernée, préalablement à l'expiration du délai indiqué ci-dessus, le nombre d'Actions de la Société qu'elles souhaitent céder (ci-après désignées les «Actions Offertes»).

En cas d'exercice par une Partie Non-Concernée de son droit de sortie conjointe, le prix d'achat par l'Acquéreur des Actions Offertes sera le prix d'achat offert par l'Acquéreur pour les Actions cédées par la Partie Concernée.

En cas d'exercice par une Partie Non-Concernée de son droit de sortie conjointe, il sera procédé à la cession des Actions Offertes dans le délai visé dans le Projet de Transfert notifié ou, si rien n'est prévu à cet effet, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de l'expiration du délai indiqué à l'article 4.2. des présents statuts.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus. Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Les administrateurs sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la Société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration peut désigner un président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la résolution est rejetée, le président n'ayant pas de voix prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La Société se trouve engagée valablement par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle d'un administrateur-délégué.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 8. En conformité avec la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, la surveillance de la société est confiée à au moins un réviseur d'entreprises externe indépendant, nommé par le conseil d'administration.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures de chaque année au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 12. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 13. L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 14. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la Société.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'Assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société acceptent la démission de Monsieur Eric Jolas et décident de nommer Monsieur Joseph Glod, né le 31 janvier 1954 à Wiltz, Luxembourg, demeurant à 7, cité Raedelsbesch, L-3314 Bergem et Monsieur Paul Peckels, né le 13 juin 1965 à Luxembourg, demeurant à 24, rue Batty Weber, L-2716 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la Société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose donc désormais de:

- Monsieur Nicolas Buck
- Monsieur Renaud Jamar de Bolsee
- Monsieur Joseph Glod
- Monsieur Paul Peckels

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Buck, J. Glod, R. Jamar de Bolsee, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 19, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

F. Baden.

(130949.3/200/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

VICTOR BUCK SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R. C. Luxembourg B 74.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(130950.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

AIR.CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.818.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 octobre 2006

1. et 2. L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en date de ce jour, des sociétés BASTYLLE LLC et SEMTRA LLC ainsi que de Monsieur Sébastien Michetti de leur mandat d'administrateurs. L'Assemblée Générale prend acte également de la démission, en date de ce jour, de la société SPENCER, CROWFORD & ASSOCIATES LLC de son mandat de commissaire.

3. et 4. L'Assemblée Générale décide de nommer, aux fonctions d'administrateurs, Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et Monsieur Manuel Rokaspana, avec adresse au 3, boulevard de Charonne à F-75011 Paris en remplacement des administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de commissaire, la société LAUREN BUSINESS Ltd, ayant son siège social à Wickham's Bay, Road Town, Torlola (Iles Vierges Britanniques) en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128230.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

UPSURGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.696.

In the year two thousand six, on the sixth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of UPSURGE HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 21st July 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1297 of November 30, 2005.

The meeting was opened by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Ms Christiane Tunsch, employee, residing in Beringen,

The meeting elected as scrutineer Ms Ana Dias, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Modification of the corporate object in SOPARFI and amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation, which will now read as follows:

«**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the company into SOPARFI and to amend Article 4 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UPSURGE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1297 du 30 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange, qui désigne comme secrétaire Madame Christiane Tunsch, employée privée, demeurant à Beringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social en soparfi et changement de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
«**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et de changer l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, C. Tunsch, A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 1, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

G. Lecuit.

(130898.3/220/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

117018

UPSURGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

G. Lecuit.

(130900.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ÄPPELHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 64.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2006.

P. Bettingen.

(128179.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

HELBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 13.781.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 juillet 2006, Monsieur Raymond Heinz, administrateur de la société est remplacé par Monsieur Laurent Wallenborn 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg, Monsieur Marc Viglione, administrateur de la société est remplacé par Monsieur Joël Bouillon 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg

Le mandat de l'administrateur:

Monsieur Gérard Decker 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg

le mandat du commissaire aux comptes:

Gert Nellinger, 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg

ont été renouvelés.

le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Decker, Luxembourg

- Monsieur Joël Bouillon, Luxembourg

- Monsieur Laurent Wallenborn, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128195.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

POSEIDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 109.990.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 octobre 2006 est élu administrateur

Mlle Andrea Thielenhaus, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

en remplacement de

Catarina Meyer, administrateur, Heckenweg 9, D - 54636 Messerich

le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc Liesch, Administrateur L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl

- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl

- Mlle Claudine Jander, Administrateur L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128197.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PILLARLUX ETOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 121.698.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 95.023, ici représentée par Mademoiselle Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 octobre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PILLARLUX ETOY, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Dans ce cas, les gérants seront nommés en tant que gérant de type A ou gérant de type B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gestion.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et de deux gérants de type B.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité,

les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à nommer un président du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à sept.
2. Sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- a) Monsieur Valentine Tristram Beresford, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 10 octobre 1965, demeurant à GB-Londres NW1 4QP (Royaume-Uni), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park;
- b) Monsieur Alfonso Cuesta, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 31 août 1973, demeurant à E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana;
- c) Monsieur Philip John Martin, administrateur de société, né à Cambridge (Royaume-Uni), le 22 mars 1957, demeurant à GB-Londres NW1 4QP (Royaume-Uni), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Gérants B:

- a) Madame Coralie Villaume, administratrice de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- b) Monsieur Robert Jan Schol, administrateur de société, né à Delft (Pays-Bas), le 1^{er} août 1959, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

c) Madame Xenia Kotoula, administratrice de société, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

d) Monsieur Jorge Lozano Perez, administrateur de société, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant de type A et de deux gérants de type B.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and six, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 95.023,

here represented by Ms Sophie Mellinger, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy under private seal, dated 4 October 2006,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is PILLARLUX ETOY, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, which have been all subscribed by the sole shareholder PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The subscriber states and acknowledges that each share has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager

or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one type A manager and two type B managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers is authorised to appoint a president of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at seven.
2. Are appointed as managers for an unlimited period:

Manager A:

- a) Mr Valentine Tristram Beresford, company director, born in London (United-Kingdom), on 10 October 1965, residing in GB-London NW1 4QP (United-Kingdom), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park;
- b) Mr Alfonso Cuesta, company director, born in Madrid (Spain), on 31 August 1973, residing in E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana;
- c) Mr Philip John Martin, company director, born in Cambridge (United-Kingdom), on 22 March 1957, residing in GB-London NW1 4QP (United-Kingdom), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Manager B:

- a) Mrs Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- b) Mr Robert Jan Schol, company director, born in Delft (The Netherlands), on 1 August 1959, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- c) Mrs Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- d) Mr Jorge Lozano Perez, company director, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The company is validly committed in all circumstances by the joint signature of one type A manager and two type B managers.

3. The address of the company is fixed at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: S. Mellinger, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 92, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006

E. Schlessner.

(128783.3/227/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

IMMOBILIERE RIVERSIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.356.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N.AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

J. Thill-Heiderscheid / N. Feidt-Petry

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128199.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MARIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.182.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N.AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

N. Arend / P.Thill

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128200.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

117024

VILLAREAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.311.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N.AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128201.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

FRITURE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6850 Manternach, 11, am Burfeld.
R. C. Luxembourg B 105.589.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Denise Kirtz en sa qualité d'administrateur avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Est appelé à la fonction d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur Ljatif Bahtijari, administrateur de société, né le 9 juillet 1974 à Radesa et demeurant à L-6613 Wasserbillig, 2, rue des Bergers.

Les mandats expireront après l'assemblée générale de l'année 2009.

La société est valablement engagée par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué avec celle d'un autre administrateur.

Manternach, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128202.4//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

TUTTI FRUTTI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 17, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.963.

La FIDUCIAIRE SOFINTER démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Munsbach, le 10 février 2006.

FIDUCIAIRE SOFINTER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128207.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.
